5 mai 2020

**La CNSA lance un appel à projets pour tirer les enseignements de la crise du Covid-19**

Alors que le secteur médico-social est fortement touché par la pandémie de Covid-19, de nombreuses initiatives ont émergé sur le territoire pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Si ces solutions ont été activées ou initiées dans l’urgence, nombreuses sont celles qui semblent à même de permettre de renforcer de manière pérenne la capacité de gestion de crise du secteur, par anticipation de nouvelles situations de crise (épidémique, climatique, environnementale, etc.), d’une part et d’améliorer durablement l’accompagnement des personnes en situation ordinaire, d’autre part.

La CNSA a souhaité lancer un appel à projets visant à tirer des enseignements de la crise et à soutenir des initiatives initiées ou redéployées dans l’urgence, appelant à être consolidées à plus long terme.

4 axes thématiques de valorisation des innovations sociales et organisationnelles du secteur dans la crise

Cet appel à projets est construit autour de 4 axes :

* Axe 1 : Redéploiement de ressources humaines et mobilisation de renforts dans les établissements et services en période de crise
* Axe 2 : Coordination, coopération, partenariat et solidarités entre acteurs à l’échelle territoriale en période de crise
* Axe 3 : Innover pour le lien social, la communication, les loisirs et la participation citoyenne des personnes âgées ou en situation de handicap en période de crise
* Axe 4 : Soutien des professionnels, des bénévoles et des proches aidants en période de crise

Deux catégories de projets pourront être soutenus sur chacun de ces axes : **des projets d’études** visant à étudier, analyser des expériences ou des dispositifs mis en œuvre pendant la crise afin d’en tirer des recommandations ; **l’expérimentation, la formalisation et la consolidation de dispositifs** conçus ou redéployés en réponse à la crise, et leur évaluation. Les projets articulant les deux approches sont encouragés.

Grâce à cet appel à projets, la CNSA entend notamment :

* Renforcer les connaissances sur les besoins concrets du secteur, et plus spécifiquement des personnes accompagnées, qui sont apparus ou qui ont été renforcés pendant la crise.
* Mettre en visibilité ou consolider des dispositifs conçus ou déployés pendant la crise, permettant d’améliorer durablement l’accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.
* Favoriser les démarches de capitalisation et de transformation du secteur, pour lui permettre de mieux appréhender une nouvelle situation de crise, à l’aune de l’épidémie actuelle.

Les résultats des projets seront partagés lors d’un séminaire de restitution dédié.

Comment participer ?

Deux sessions de sélection seront organisées pour permettre aux porteurs de postuler à plus ou moins brève échéance, en fonction de l’état d’avancement du projet et de leur disponibilité actuelle. Les porteurs de projet (personnes morales) sont invités à remettre leur dossier entre le 6 mai 2020 et le 14 juin 2020 pour la première session et entre le 1er juillet 2020 et le 20 septembre 2020 pour la deuxième session, sur [la plateforme de dépôt de la CNSA](https://galis-subventions.cnsa.fr/aides/#/cnsa/connecte/F_ACTIN_AAP2020/depot/simple), en sélectionnant la télé-procédure « **Appel à projets Enseignements de la crise** ». Dans l’intervalle, ils pourront adresser toute demande de renseignements à : [innovation2020@cnsa.fr](mailto:innovation2020@cnsa.fr)

Le texte intégral de l’appel à projets est consultable sur le site de la CNSA dans la rubrique [« Soutien à la recherche et à l’innovation »](https://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/deposer-un-projet/actions-innovantes-thematiques).

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2020, la CNSA gère un budget de plus de 27 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)